

## AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

### **Préavis municipal concernant une demande de crédit pour les travaux de mise en séparatif du secteur Av. de la Vignette – Ch. des Mésanges**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **Exposé des motifs :**

Suite à la mise en séparatif de la Rue Champ-Min, l'assainissement des latérales de ladite rue sera l'aboutissement à une restructuration complète du secteur et mettra en conformité toute cette zone d'habitation.

#### **Rapport technique**

Maintien de l'ancienne conduite unitaire = conduite EC  
Construction d'une nouvelle conduite EU diamètre 200 mm

#### **Introduction :**

- Les immeubles Avenue de la Vignette 9, 11 et 13 sont concernés par cette mise en séparatif.
- L'immeuble 9 est déjà raccordé en séparatif, dans le chemin des Mésanges.
- L'immeuble 11 a les EC dans l'Avenue de la Vignette et les EU sur l'unitaire au bas de la parcelle, en commun avec l'immeuble 13.
- L'immeuble 13 a les EC partiellement sur l'Avenue de la Vignette et sur la chambre en commun avec l'immeuble 11. Les EU également se dirigent vers la chambre en commun.
- Les EC SUD seront restituées dans un puits perdu et la conduite existante servira de conduite EU jusqu'au raccordement de la nouvelle conduite EU dans le chemin des Mésanges.
- Les immeubles du Chemin des Mésanges 1 et 3 seront mis en séparatif grâce à la construction d'une nouvelle conduite EU.

## **Canalisations et services :**

### **1. Eaux Usées (EU)**

- Prolongement du système séparatif déjà amorcé sur le haut du Chemin des Mésanges, jusqu'au nouveau regard situé à proximité de la limite entre l'immeuble 1 et l'immeuble 3.
- Reprise du séparatif des immeubles de la rue de la Vignette N° 11 et 13. Cette conduite d'eaux usées est en PVC diamètre 200 mm.
- Depuis le regard, la conduite descend jusqu'à la Rue du Midi, à l'endroit où une attente PVC avait été installée lors d'une première étape de mise en séparatif. Au passage, un regard sera construit sur la propriété 350 pour reprendre le séparatif des immeubles Chemin des Mésanges 1 et 2.
- Les immeubles de la Rue du Midi ont déjà les eaux séparées. Un collecteur avait été construit dans l'Av. Ls-Ed Junod. Un contrôle a été effectué pour les immeubles N° 1, 3 et 5 de cette avenue.

### **2. Eaux Claires (EC)**

- Le réseau d'Eaux Claires est prévu par le maintien de la conduite (unitaire) existante, des modifications seront nécessaires à chaque immeuble pour séparer les eaux.
- Vignette 11 et 13, selon schéma inscrit sur le plan. Au 11, les EC s'en vont dans le collecteur de l'Avenue de la Vignette. Au 13, il est prévu de faire fonctionner le puits perdu existant.
- Les grilles du Chemin des Mésanges seront maintenues dans le collecteur actuel.
- L'immeuble 1 du Chemin des Mésanges devra séparer ses EC selon le schéma du plan, ainsi que l'immeuble 3.
- A noter qu'il faudra construire (s'il n'existe pas) un regard au bas de l'immeuble 5 de la Rue du Midi pour permettre un meilleur contrôle des débits. La conduite de l'Av. Ls-Ed Junod ne dispose d'aucun regard de contrôle jusqu'à celui de la Rue Champ-Min.
- Il est prévu de terminer les raccordements latéraux du haut de la Rue Champ-Min, notamment dans le secteur de l'église catholique.

### **3. Adduction d'eau**

- Rien à signaler

**4. Gaz**

- La fouille prévue permet l'installation éventuelle d'une conduite.

**5. Eclairage public**

- Installation de 3 points lumineux au Chemin des Mésanges, pose d'un tube sur l'ensemble du tracé.

**6. Romande Energie**

- Romande Energie ne prévoit pas d'équipement important dans ce projet. Toutefois, elle prévoit des interventions ponctuelles si nécessaire

**7. Swisscom**

- Dans la mesure où des conduites seraient installées, elles seraient situées dans la fouille commune avec les autres services. Cette fouille de principe est fournie par la Commune au même titre que celle de la Romande Energie.
- Pour l'instant, le plan n'indique aucun projet.

**8. Téléseau**

- Installation existante

**COUTS DES TRAVAUX**

Installations chantier	fr.	4'110,00
Travaux préliminaires	fr.	3'264,00
Terrassement	fr.	3'607,00
Canalisations	fr.	50'391,00
Infrastructure	fr.	3'460,00
Superstructure	fr.	1'080,00
Travaux de remise en état	fr.	14'562,00
Raccordement d'immeubles	fr.	7'000,00
Raccordement des latérales	fr.	11'000,00

Total travaux HT	fr.	98'474,00
Conduite d'énergie	fr.	3'090,00
Points lumineux (3)	fr.	6'000,00
Divers et imprévus	fr.	10'436,00
	fr.	118'000,00

Honoraires :	Frais d'étude communale	
	Frais d'étude immeubles	
	Teintages et recherches	
	Projet	
	Plans	
	Tirage et divers	
	Esquisses séparatives immeubles	
	Etablissement soumissions	
	Mise en soumissions	
	Analyse soumissions	
	Surveillance chantier	
	Décompte final	fr. 18'000,00

Total HT	fr.	136'000,00
TVA 7,6% (arrondie)	fr.	10'400,00

**TOTAL TTC fr. 146'400,00**

**Conclusions :**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,

Vu le préavis municipal no 3/2006

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de mise en séparatif du secteur Av. de la Vignette – Chemin des Mésanges pour un montant de fr. 146'400.-
2. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de fr. 100'000.- sur le fonds de réserve des égouts, no 9280.05 s'élevant à ce jour à fr.299'253.13
3. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de fr 46'400,00 sur le fonds de réserve générale no 9282.0 s'élevant à ce jour à fr. 534'240.60

La Municipale responsable : Janine Briod

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2006.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Vice-président:**

**La Secrétaire:**

**S. Schüpbach**

**C.-L. Cruchet**

Annexe : 1 plan